

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 53 (1902)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Communications

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

moins, le prix et de *fr. 15 le mille*; en-dessous de 5000, il est de *fr. 18*; c'est-à-dire un prix bien inférieur à celui des bouchons de liège. Disons encore, pour terminer, que le bouchage se fait très facilement. Quant au débouchage, qui a bien aussi son importance, vous le reconnaîtrez, il n'offre guère non plus de difficulté et s'effectue sans efforts, au moyen du tire-bouchon ordinaire, quand on enfonce le bouchon à ras; si on le laisse dépasser le goulot de quelques millimètres, on débouche avec une petite pince, ne détériorant pas le bouchon, en sorte qu'on peut utiliser ce dernier plusieurs fois.

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'à souhaiter que l'avenir donne raison à cette nouvelle industrie qui crée au fond un produit national, puisqu'elle prend dans le pays ses matières premières, conservant ainsi les sommes importantes payées chaque année à l'étranger, pour l'introduction de près de 100 millions de bouchons.

*M. D. C.*



## Communications.

### Origine de quelques lieux-dits de la Suisse romande.

M. H. Jaccard, le botaniste bien connu, maître au Collège d'Aigle, commence la publication d'une série d'articles sur *l'origine de quelques lieux-dits*. Nous en tirons ce qui suit, comme concernant plus particulièrement les forêts.

**Agreblais**, dévaloir et forêt voisine de St-Gingolph; du patois *agreblai* = le houx (du latin *acrifolium*).

**Agriblieray**, forêt sur Blonay = forêt ou abonde le houx.

Les **Allevays**, maison sur Trélex, Nyon; du patois *allevai*, repousses du hêtre coupé, *bou allevai*, bois taillis; du latin *allevatus*, part. de *allevare*, relever, repousser.

L'**Alliaz** divers: du bas latin *legia*, *leia*, forêt, latinisation du mot germanique *laidó* = conduite; le premier sens de laie étant route dans une forêt, puis forêt. *Bellelay* = belle forêt.

**Allier** — **Allières**, divers: du vieux français *allier* = alizier ou sorbier.

**Arbarey** — **Erberey** — **Arborex** — divers bois et forêts: du latin *arboretum* lieu planté, couvert d'arbres.

**Arcossey**, loc. à Ollon: du patois *arcossay*, nom de l'argousier et du nerprun cathartique.

**Ardennaz** — forêt Orbe: le même que la forêt des Ardennes, France, *ar* = le, et *denn* = profond = le bois, la forêt profonde.

**Ars** — **Arsas** — **Arsaz**, patois *Arzé*, nom très fréquent dans les Alpes vaudoises et fribourgeoises, plus rare dans le Jura, du participe *ars*, du vieux verbe *ardre*, latin *ardere*, brûler; désigne des terrains défrichés par le feu. — Le même mot *ars* se retrouve dans le romanche *God Ars* = forêt brûlée, à Lenz, à Bergün et ailleurs.

**Ayerne** — **Ayer**, villages alpestres et pâturages, de *acer* érable, patois *ayer* et de *acerinus* adjectif, lieu où il y a des érables.

**Bochat** — **Bochet** — **Botzat** (Valais) = fourré, lieu buissonneux.

**Boët**, *Buit*, *Buis*, *Bouis*, *Buet*, *Bouet*, synonymes et diminutifs de *bou* = bois.

**Bossey**, **Bossy**, plusieurs villages, Vaud et Genève, de *boschetum*, hallier, lieu buissonneux. (*A suivre.*)



### Rendement de la récolte des graines forestières.

Nous prenons les détails suivants, dans les renseignements publiés chaque année par la maison Heinrich Keller, à Darmstadt.

*Essences résineuses.* La récolte du *pin silvestre* et de l'*épicéa*, comme c'est le cas du reste pour la plupart de nos graines forestières est peu abondante. Elle suffira cependant aux besoins, mais les prix s'en ressentiront, sans cependant atteindre ceux de l'année dernière.

Il est un fait à relever en passant. Autrefois, c'étaient les sécheries placées à proximité des contrées productives qui pouvaient livrer dans les meilleures conditions de bon marché. Il n'en est plus de même aujourd'hui, grâces aux facilités apportées dans les transports. Un point tout aussi important pour ces établissements, c'est de savoir comment tirer parti des cônes vides; quand on peut les vendre sous forme d'allume feu, le produit qu'on en retire couvre les frais occasionnés par le transport, alors même que ces graines proviennent de régions éloignées.

Le *mélèze* porte encore moins de cônes que l'année dernière; les prix déjà élevés resteront sensiblement les mêmes.

Le *pin noir* et le *pin de Weymouth* donnent excessivement peu de graines, il faudra donc les payer à des prix élevés.

En ce qui concerne les *essences feuillues* disons que les *glandées* et les *fainées* extraordinairement fortes de l'année dernière devaient forcément laisser supposer que la récolte de 1901 ne serait pas favorable. C'est en effet ce qui a lieu, à l'exception cependant de quelques districts de la Silésie qui donnent une récolte moyenne. Il sera dès

lors très difficile de se procurer des glands et des faines de bonne qualité.

Par contre, le *chêne rouge d'Amérique* produit énormément, si bien que le prix des glands baisse d'année en année, en sorte qu'il est actuellement moins élevé que celui des glands indigènes.

*Erables*: Récolte moyenne pour l'érable plane, très faible pour le sycomore. — *Vernes*: Récolte très faible pour la verne noire, moyenne pour la blanche. De même pour le *bouleau* et le *tilleul à grandes feuilles*; rendement nul pour le *tilleul à petites feuilles*. — Les conditions sont plus favorables pour le *frêne* et l'*acacia*.

Pour la plupart des essences exotiques, on peut se procurer des graines de bonne qualité et à des prix très abordables.

Voici quelques prix de la maison Steingässer, à Miltenberg s. Main:

Pins	75 % de germination,	fr. 412,—
Epicéas	75 % " "	" 185,—
Mélèzes	75 % " "	" 275,—
Sapins	45 % " "	" 62,—
Hêtre	" "	" 46,—

par quantité de 50 kg.



## Chronique forestière.

### Confédération.

M. Engler, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich, est nommé directeur de la *Station fédérale des recherches forestières*.

**Droits d'entrée des plants forestiers.** Voici quelques renseignements à ce sujet que nous trouvons dans le No. 181 des tarifs douaniers suisses.

Les plants d'essences forestières, de même que les arbres fruitiers, entrent librement alors que les arbustes, les plantes d'agrément, etc., paient un droit d'entrée de 2 fr., réduit à 1 fr. pour l'Italie, d'après le tarif conventionnel conclu avec ce pays.

Afin d'obtenir l'uniformité désirable, la direction des douanes suisses vient de prendre les dispositions suivantes:

Toutes les plantes de 2 mètres et au-dessous, non éboutées, sont exonérées du droit d'entrée; il en est de même pour les plantes privées de leur cime, dont le diamètre au collet de la racine ne dépasse pas 2 centimètres.

Toutes les plantes ayant plus de 2 mètres, ou qui, éboutées, dépassent le diamètre indiqué, auront à payer un droit d'entrée de 1 fr. par quintal métrique.